



**COMMISSION DES FINANCES**  
**73<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 13 mars 2013**

UNIDROIT 2013  
F.C. (73) 3  
Original: anglais  
mars 2013

## **RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 73<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 13 mars 2013. La session a été ouverte à 11h10 par la Présidente de la Commission, Madame Katharina Wieser (*représentante de l'Autriche*) qui a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission et les a remerciés de leur présence (voir l'Annexe I pour une liste complète des participants).

### **Point No. 2 de l'ordre du jour: Projet de budget pour 2014 – Premières estimations (F.C. (73) 2)**

2. La *Présidente* a rappelé que la session présente était la première après l'amendement apporté au Règlement d'UNIDROIT et que le projet de budget pour 2014 serait le premier à lui être soumis et puis discuté conformément à l'Article 26 amendé.

3. La *Présidente* a ensuite cédé la parole au *Secrétaire Général* pour présenter les premières estimations du projet de budget pour 2014 comme indiqué dans le document F.C. (73) 2.

4. Avant de présenter un résumé des dépenses et des recettes, le *Secrétaire Général* a illustré les propositions de changements concernant le format et la présentation du budget pour rendre la lecture du budget plus claire et le budget lui-même plus concis. Ils consistaient en un regroupement de certains chapitres du budget en vue de l'application d'une même dépense. Il en résultait une amélioration de la présentation au sein de laquelle des sous-groupes de dépenses jusqu'alors placés au mauvais endroit ou bien isolés seraient insérés dans des chapitres bien plus appropriés du budget.

5. Le *Secrétaire Général* a ensuite passé en revue chacun des chapitre des dépenses du projet de budget pour 2014. En ce qui concernait le budget approuvé pour 2013, il a résumé les premières estimations comme suit: le chapitre 1 ne présentait aucun changement quant aux frais de déplacement des membres du Conseil de Direction et uniquement quelques légères augmentations concernant les réunions des comités d'experts, l'interprétariat et les frais de représentation; le chapitre 2 révélait de modestes augmentations dues au fait que pour consolider des postes antérieurs il avait été nécessaire d'embaucher un fonctionnaire junior et un assistant administratif, et dues également à une nouvelle ligne budgétaire neutre pour le remboursement des taxes d'un membre du personnel, un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique – payées avec les nouvelles contributions des Etats-Unis; grâce aux économies réalisées en matière administrative et à l'externalisation de la Revue de droit uniforme à Oxford University Press le chapitre 4 affichait une réduction des dépenses administratives; le chapitre 5 présentait une réduction des frais d'entretien due aux économies sur la consommation d'électricité et le chapitre 6

rapportait une légère augmentation des dépenses de la Bibliothèque pour l'acquisition de matériel nécessaire à la mise en application du Programme de travail. Le Secrétaire Général a également expliqué que ce qui était le chapitre 7 était réduit de 100% et serait éliminé à l'avenir car l'Institut allait faire en sorte que le programme de la coopération juridique soit désormais entièrement autofinancé.

6. La *Présidente* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et pour la réorganisation du format du budget. Elle a commenté ce dernier point en soulignant que la nouvelle structure apportait davantage de précision et de rationalisation. Elle a également souligné l'impact positif que l'externalisation de la *Revue de droit uniforme* avait eu sur les dépenses de l'Institut et a demandé au Secrétaire Général de donner davantage de détails sur les économies réalisées à la suite à cet accord.

7. Le *Secrétaire Général* a expliqué que les changements apportés au programme des publications, y compris l'externalisation de la *Revue de droit uniforme*, faisaient partie d'une évaluation plus vaste sur la façon dont l'Organisation devait employer ses ressources humaines et financières. Il a mentionné le Rapport de gestion quinquennal à l'attention du Conseil de Direction montrant que, au début du mandat actuel, l'Organisation employait davantage de ressources pour des activités administratives et non législatives que pour la réalisation effective de travaux législatifs. Le processus d'évaluation pour corriger ce déséquilibre mettait en évidence le fait que la *Revue de droit uniforme* était une des activités non-législatives qui absorbait le plus de ressources. Ainsi, quand Oxford University Press avait proposé, de façon inattendue, au Secrétariat de réaliser, d'imprimer et de distribuer la *Revue*, la proposition avait été examinée puis acceptée en des termes suivant lesquels UNIDROIT garderait sa propriété intellectuelle et la direction de la *Revue*, lui permettant ainsi de réorienter les ressources importantes investies jusqu'alors dans la *Revue* vers la réalisation effective des travaux législatifs de l'Organisation.

8. Le *Secrétaire Général* a ensuite souligné la légère hausse des recettes figurant au chapitre 1 sur la base des calculs relatifs à la somme que le pays d'accueil pouvait payer l'année suivante et sur une proposition d'augmentation de 3,2% de l'unité de contribution d'autres Etats membres. Les changements figurant au chapitre 2 reflétaient un calcul plus réaliste des intérêts créditeurs prévus et une réduction prévue des recettes provenant de la vente des publications. Il a mentionné, concernant le chapitre 3, que le remboursement des taxes d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique du personnel discuté précédemment serait couvert par les Etats-Unis.

9. La *Présidente* a invité les membres de la Commission à la discussion.

10. La *représentante du Japon* a demandé des informations complémentaires sur la proposition d'une augmentation de 3,2% de l'unité de contribution.

11. La *représentante de l'Espagne* a souhaité savoir si le Règlement d'UNIDROIT prévoyait une augmentation automatique due à l'inflation correspondant aux 3,2% proposés.

12. Le *Secrétaire Général* a fait référence aux notes 4 à 6 du projet de budget qui expliquaient les augmentations requises pour couvrir les dépenses. Il a souligné la nécessité de rapporter les effectifs du Secrétariat aux minimums fonctionnels qui existaient précédemment, en particulier d'embaucher un/e assistant/e administratif/ve car aucune assistante administrative actuellement en poste n'était de langue maternelle anglaise. En outre, il a mentionné le besoin de ressources pour régulariser les situations professionnelles informelles de plusieurs membres du personnel de longue date qui requéraient une attention urgente en vue éviter tout problème éventuel dans l'avenir. Il a également rappelé qu'il n'existait aucune disposition spécifique dans le Règlement sur des augmentations budgétaires automatiques tenant compte de l'inflation – comme en témoigne l'absence d'augmentation des taux des unités de contribution depuis 2008, une période de croissance inflationniste importante. Il a recommandé avec insistance de se rappeler, toutefois, que les ajustements dus à l'inflation et au coût de la vie étaient automatiquement inclus dans la partie

du budget réservée aux dépenses dans les augmentations de salaires des Organisations coordonnées (même s'ils n'étaient pas comptabilisés dans la partie du budget réservée aux recettes). Il a fait remarquer que le Secrétariat avait absorbé ces augmentations au cours des dernières années mais aurait quelque difficulté à continuer dans ce sens.

13. La *Présidente* a fait observer que le coût du personnel pouvait être soumis à réexamen. Sur ce point, elle a sollicité la rédaction d'un document présentant de façon détaillée le système de rémunération de l'Institut et a proposé la tenue d'une réunion informelle durant l'été 2013 pour étudier le système des salaires en vigueur à UNIDROIT.

14. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour les changements apportés au format du budget dont l'exposition était ainsi plus transparente et plus efficace et a suggéré qu'il conserve ce format à l'avenir. En ce qui concernait la proposition d'augmentation budgétaire, il a noté que la croissance nominale zéro était la politique du Canada pour les organisations internationales mais il a rappelé que l'inflation était une réalité et qu'une augmentation de 3% n'est pas déraisonnable. Il a toutefois demandé des éclaircissements supplémentaires sur les raisons pour lesquelles le Secrétariat demandait une augmentation des taux de contribution des Etats membres vu que les comptes de 2012 affichaient un excédent. Au regard de ces points, il réservait sa position sur la proposition d'augmentation des taux des contributions dans l'attente de discussions ultérieures avec son Gouvernement.

15. La *représentante du Brésil* a indiqué que sa délégation appuyait la proposition d'une augmentation de 3,2% de l'unité de contribution et a demandé que la nouvelle contribution de chaque pays soit signalée dans un document de l'Assemblée Générale. Elle a également demandé des informations sur deux points supplémentaires: en premier lieu, sur la proposition d'augmentation supplémentaire en 2014 par l'Italie comme pays d'accueil et en deuxième lieu, si la réduction des recettes liée à l'accord passé avec OUP pour la *Revue* était couverte par les économies inhérentes à cet accord.

16. La *représentante de l'Espagne* a remercié le Secrétaire Général pour les réponses qu'il avait fournies à ses questions. Elle a expliqué que la politique actuelle de l'Espagne concernant les budgets des organisations internationales était celle d'une croissance nominale zéro sauf lorsque les règles de l'organisation prévoyaient expressément un ajustement automatique en cas d'inflation. Par conséquent, son pays s'est opposé à la proposition d'augmenter les contributions des Etats membres en vue de financer une augmentation nominale du budget. Elle a ensuite demandé des informations complémentaires sur la faisabilité juridique et financière de l'emploi de l'excédent du budget 2012 afin de couvrir l'augmentation des dépenses prévues pour 2014. Elle a également mentionné qu'il pourrait être utile pour les Etats membres que le Secrétariat puisse inclure dans les chiffres du projet de budget le pourcentage d'augmentation / diminution de chaque ligne budgétaire par rapport au budget de l'année précédente, ainsi que la part de chaque ligne dans le budget global.

17. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que les recettes provenant de la vente de la *Revue* avaient souvent été surestimées aux cours des années précédentes. Toutefois, il a mentionné que les coûts de production interne de la *Revue* correspondaient presque à dix fois ceux des recettes provenant de la vente et que la diminution des frais postaux (plus de 40%), des coûts d'impression (plus de 25%) et la réorientation du personnel vers la réalisation effective de travaux législatifs dépassaient de loin la baisse des recettes.

18. Se référant au commentaire de la représentante de l'Espagne, le *Secrétaire Général* a souligné que l'excédent de 2012 résultait de facteurs atypiques et inattendus cet année-là – plutôt que d'une surestimation du budget – ce qui ne serait pas le cas en 2014. En premier lieu, plusieurs Etats membres avaient payé leurs arriérés en 2012; en deuxième lieu, comme mentionné précédemment, un poste était resté vacant au sein du Secrétariat durant plusieurs mois en 2012. Le Secrétaire Général a rappelé, en ce qui concernait l'emploi de l'excédent, les nombreuses

nécessités qui se présentaient, comme par exemple l'entretien des bâtiments et le règlement potentiel d'un litige avec un ancien membre du personnel.

19. En ce qui concernait l'augmentation de la contribution du pays d'accueil, la *Présidente* a cédé la parole au représentant de l'Italie avant de passer aux commentaires des Etats.

20. Le *représentant de l'Italie* a précisé qu'une proposition visant à rendre obligatoire la contribution de l'Italie au même niveau que les Etats membres de la Catégorie I du tableau des contributions d'UNIDROIT requérait une autorisation du Parlement. Il a ajouté que sa délégation s'attendait à ce que ladite augmentation soit approuvée pour 2014.

21. Dans sa réponse aux représentants du Brésil et de la Chine, le *Secrétaire Général* a souligné que, conformément à la procédure établie à l'Article 16 du Statut et à l'Article 26 du Règlement, le montant des contributions, une fois approuvé par l'Assemblée Générale, figurerait en annexe du budget 2014.

22. Quant à la procédure à suivre, le *Secrétaire Général* a expliqué que le projet de budget serait soumis au Conseil de Direction pour qu'il présente ses recommandations en mai, puis envoyé aux Etats membres pour leur commentaire avant le mois de septembre. La proposition de budget comprenant les révisions serait à nouveau soumise à la Commission des Finances en automne, avant d'être approuvée par l'Assemblée Générale. Le *Secrétaire Général* a précisé que, de cette façon, les Etats membres avaient toute latitude de présenter des commentaires supplémentaires et que le budget présenterait automatiquement le détail exact des contributions par catégorie. Sur ce dernier point, le *Secrétaire Général* a fait remarquer que les chiffres exacts, par catégorie, seraient les suivants: les Etats appartenant à la Catégorie 1 avaient une contribution de 50 unités, correspondant à €126.500; les Etats appartenant à la Catégorie 2 de 22 unités, correspondant à €55.660; les Etats appartenant à la Catégorie 3 de 18 unités, correspondant à €45.540; les Etats appartenant à la Catégorie 4 de 13 unités, correspondant à €32.890; les Etats appartenant à la Catégorie 5 de 11 unités, correspondant à €27.830; les Etats appartenant à la Catégorie 6 de 9 unités, correspondant à €22.770; les Etats appartenant à la Catégorie 7 de 8 unités, correspondant à €20.240, et les Etats appartenant à la Catégorie 8 de 5 unités, correspondant à €12.650 (Un tableau des contributions révisé se trouve en annexe II).

23. Après une brève discussion, le *Secrétaire Général* a rappelé aux membres de la Commission qu'en quatre ans il y avait eu une réduction de presque 25% du personnel de catégorie A (avec des réductions équivalentes pour les catégories B et C). Il a donc mis l'accent sur le fait que la proposition d'augmentation de 3,2% ne se serait pas employée pour accroître le Secrétariat mais simplement pour pouvoir le maintenir à un niveau opérationnel.

24. La *Présidente* a conclu en disant que la Commission avait pris note de la demande du Secrétariat et que certains de ses membres avaient exprimé des réserves sur son approbation à ce stade.

### **Point No. 3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2012**

25. La *Présidente* a également noté que la proposition d'augmenter les contributions serait en tout état de cause réexaminée lors de la prochaine session de la Commission, puis elle est passée au point 3 de l'ordre du jour - examen des Comptes de l'exercice financier 2012 - et a cédé la parole au *Secrétaire Général*.

26. Le *Secrétaire Général* a indiqué que la partie des recettes du budget 2012 a été corrigée pour tenir compte du fait que les contributions de certains Etats avaient été réduites. Dans le volet des dépenses, le *Secrétaire Général* a indiqué que le Secrétariat avait systématiquement réduit ses dépenses, mais a rappelé que l'excédent résultait de la vacance d'un poste au sein du Secrétariat pendant plusieurs mois. Quant à l'emploi de l'excédent, il a souligné la nécessité d'en mettre une

partie de côté en vue de l'éventuel règlement d'un différend complexe auprès du Tribunal Administratif, pour l'acquisition de matériel et de livres pour la Bibliothèque et pour des travaux indispensables de réfection des bâtiments. Enfin, il a annoncé qu'une proposition pour l'emploi de l'excédent serait soumise à la Commission des Finances à une date ultérieure.

**Point No. 4 de l'ordre du jour: divers**

27. Aucun commentaire n'ayant été fait sur les Comptes, la *Présidente* est passée au dernier point de l'ordre du jour.

28. Conformément aux instructions de son Gouvernement, le *représentant de l'Allemagne* a saisi l'occasion de la réunion de la Commission des Finances pour savoir quels étaient parmi les Etats membres présents ceux qui entendaient proposer un candidat aux élections du Conseil de Direction. Presque tous les Etats présents ont confirmé leur intention de présenter un candidat. Le représentant de l'Allemagne a demandé de soutenir la candidature de M. Hans-Georg Bollweg au Conseil de Direction

29. En l'absence d'autres interventions, la *Présidente* a clôturé la réunion à 12h45.

**ANNEXE I****Liste des participants**

M. Marco ACQUATICCI	(Allemagne)
Mme Katharina WIESER	(Autriche)
Mme Gilda MOTTA SANTOS NEVES	(Brésil)
M. Craig WEICHEL	(Canada)
M. Wu Cong	(Chine)
Mme Lorea ARRIBALZAGA	(Espagne)
M. Evgeny EGOROV	(Fédération de Russie)
Mme Amélie DURANTON	(France)
M. Seyed Kamel MIRKHALAF	(Iran)
M. Fernando PALLINI ONETO DI SAN LORENZO	(Italie)
Mme Satoko KOIKE	(Japon)
M. Alan ROMERO ZAVALA	(Mexique)
Mme Alina POPESCU	(Roumanie)
M. Tiziano BALMELLI	(Suisse)

**Secrétariat d'UNIDROIT**

M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
M. John WILSON	(Fonctionnaire)

## ANNEXE II

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES A UNIDROIT

Catégorie	Etat	No d'unités	Budget 2013		Budget 2014		Différence
			Valeur unité	Contribution	Valeur unité	Contribution	
I	Allemagne	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	Canada	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	Chine	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	Etats-Unis	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	France	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	Italie	-	-	€ 100.000	€ 2.530	€ 126.500	€ 26.500
	Japon	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
	Royaume-Uni	50	€ 2.450	€ 122.500	€ 2.530	€ 126.500	€ 4.000
II	Espagne	22	€ 2.450	€ 53.900	€ 2.530	€ 55.660	€ 1.760
	Fédération de Russie	22	€ 2.450	€ 53.900	€ 2.530	€ 55.660	€ 1.760
	République de Corée	22	€ 2.450	€ 53.900	€ 2.530	€ 55.660	€ 1.760
III	Australie	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
	Belgique	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
	Brésil	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
	Pays-Bas	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
	Suède	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
	Suisse	18	€ 2.450	€ 44.100	€ 2.530	€ 45.540	€ 1.440
IV	Mexique	13	€ 2.450	€ 31.850	€ 2.530	€ 32.890	€ 1.040
V	Arabie Saoudite	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Autriche	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Danemark	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Finlande	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Grèce	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Norvège	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
	Pologne	11	€ 2.450	€ 26.950	€ 2.530	€ 27.830	€ 880
VI	Afrique du Sud	9	€ 2.450	€ 22.050	€ 2.530	€ 22.770	€ 720
	Inde	9	€ 2.450	€ 22.050	€ 2.530	€ 22.770	€ 720
	Irlande	9	€ 2.450	€ 22.050	€ 2.530	€ 22.770	€ 720
	Portugal	9	€ 2.450	€ 22.050	€ 2.530	€ 22.770	€ 720
	Turquie	9	€ 2.450	€ 22.050	€ 2.530	€ 22.770	€ 720
VII	Argentine	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Chili	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Colombie	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Hongrie	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Indonésie	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Iran	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Israël	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	République tchèque	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Roumanie	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
	Slovaquie	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640
Venezuela	8	€ 2.450	€ 19.600	€ 2.530	€ 20.240	€ 640	

Catégorie	Etat	No d'unités	Budget 2013		Budget 2014		Différence
			Valeur unité	Contribution	Valeur unité	Contribution	
VIII	Bulgarie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Croatie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Chypre	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Egypte	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Estonie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Lettonie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Lituanie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Luxembourg	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Malte	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Nigeria	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Pakistan	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Paraguay	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Serbie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Slovénie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Tunisie	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
	Uruguay	5	€ 2.450	€ 12.250	€ 2.530	€ 12.650	€ 400
Spécial	Saint-Siège	1	€ 2.450	€ 2.450	€ 2.530	€ 2.530	€ 80
	Saint-Marin	1	€ 2.450	€ 2.450	€ 2.530	€ 2.530	€ 80